Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ShellSol A100 Low Cumene

Code du produit : Q7591

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119455851-35-0000

Synonymes : Hydrocarbures, C9, substances aromatiques

No.-CE : 918-668-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Solvant Industriel.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Autres informations : SHELLSOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Voies respiratoires

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les dé-

charges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Possibilité d'altération d'organes ou de groupes d'organes après une exposition prolongée ; voir la rubrique 11 pour les détails. Organe(s) Cible : Système auditif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	Non attribuée 918-668-5 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H335 (Voies respiratoires) STOT SE 3; H336 (Effets narcotiques) Aquatic Chronic 2; H411	<= 100

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica- tion	Classification	Concentration (% w/w)
cumène	98-82-8, 202-704-5	Flam. Liq.3; H226 Asp. Tox.1; H304 STOT SE3; H335 Carc.1B; H350 Aquatic Chronic2; H411	>= 0 - <= 0,099
benzène	71-43-2, 200-753-7	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Muta.1B; H340 Carc.1A; H350 STOT RE1; H372 Aquatic Chronic3; H412	>= 0 - < 0,1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiate-

ment et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

Les effets sur le système auditif peuvent se manifester par une surdité temporaire et/ou des bourdonnements dans les oreilles.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vape

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit : Même avec une métallisation et une mise à la terre appro-

priées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
cumène	98-82-8	VME	10 ppm 50 mg/m3	FR VLE
	Information su	upplémentaire: Risqu	ue de pénétration percutanée	, Valeurs Ii-
	mites régleme	entaires contraignant	es	
cumène		VLCT (VLE)	50 ppm	FR VLE
		, ,	250 mg/m3	
	Information su	ipplémentaire: Risqu	le de pénétration percutanée	, Valeurs li-
	mites réglementaires contraignantes			
cumène		TWA	10 ppm	2019/1831/E
			50 mg/m3	U
	Information su	ipplémentaire: La m	ention «Peau» accompagnar	nt la valeur li-
	mite d'exposit	ion professionnelle i	ndique la possibilité d'une pé	nétration cuta-
	née importante., Indicatif			
cumène		STEL	50 ppm	2019/1831/E

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

			250 mg/m3	U
		tion professionnelle i	ention «Peau» accompagnar ndique la possibilité d'une pé	
benzène	71-43-2	VME	0,5 ppm 1,65 mg/m3	FR VLE
	l'on sait etre d tances devan	cancerogenes chez l' t etre assimilees a d	érigène de catégorie 1A - Su homme, Mutagène de catégo es substances pour l'homme, mites réglementaires contraio	orie 1B - Subs- , Risque de
benzène		TWA	0,25 ppm 0,8 mg/m3	Norme Interne Shell (NIS) pour 8-12 heures TWA.
benzène		STEL	2,5 ppm 8 mg/m3	Normes Internes de Shell (NIS) pour une VLCT-15 minutes

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	•	_	• •	
Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
ShellSol A100	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour
ShellSol A100	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	150 mg/m3
ShellSol A100	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
ShellSol A100	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg
ShellSol A100	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	ou variabl centration	stance est un hydrocarbure de composition cor e. Les méthodes conventionnelles utilisées por s PNEC ne conviennent pas, et il est impossib centration PNEC typique pour de telles substar	ur calculer les con- le d'identifier une

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: caout-

chouc butyle Gants en caoutchouc nitrile

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées,

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025 2.0

> qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression posi-

tive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Couleur incolore

Odeur aromatique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 150 - 185 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) Liquide et vapeurs inflammables.

: 7 %(V)

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 0,6 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair 38 - 50 °C

Méthode: IP 170

Température d'auto-

inflammation

: 507 °C

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Température de décomposition

Température de décompo- : Donnée non disponible

sition

рΗ Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Typique 0,9 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,7 - 4,5

Pression de vapeur : 210 - 1.300 Pa (20 °C)

Densité relative 0,87 - 0,88 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité Typique 876 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative 4.3

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives Non applicable

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) Liquide et vapeurs inflammables.

Taux d'évaporation

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Faible conductivité : < 100 pS/m

> La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide,

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

: l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Toxicité aiguë

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 - <= 5000

Méthode: Méthode non standard acceptable.

Remarques: Peut être nocif si inhalé.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2 -<= 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

proche de la saturation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Modérément irritant pour la peau (mais insuffisant pour clas-

ser).

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 405 de l'OCDE

Remarques : Légèrement irritant.

Insuffisant pour classer.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 475 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Remarques : Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	Aucune classification relative à la cancérogénicité
cumène	Cancérogénicité Catégorie 1B
benzène	Cancérogénicité Catégorie 1A

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification	
cumène	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme	
benzène	CIRC: Group 1: Cancérigène pour l'Homme	

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Poumons, Système nerveux central

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Système auditif : des expositions prolongées et répétées à

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

des concentrations élevées ont débouché sur des pertes audi-

tives chez les rats.

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 452 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Toxique CL/CE/CI50 > 1 - <=10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Toxique

CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

ErL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 2,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Toxique CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

: NOEC (Activated sludge): > 99 mg/l

Durée d'exposition: 0,16 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: Pratiquement non toxique:

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Biodégradabilité : Biodégradation: 78 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumu-

lables.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

sants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Information écologique supplémentaire : Pas de potentiel de déplétion ozonique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1268
ADR : 1268
RID : 1268
IMDG : 1268
IATA : 1268

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

(NAPHTA)

ADR : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

RID : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., DISTILLATS DE

PETROLE, N.S.A.

IMDG : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

(NAPHTHA)

IATA : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N2, F)

CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- :

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

oui

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025 2.0

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

cumène (Numéro sur la liste 28) benzène (Numéro sur la liste 72, 5,

29, 28)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 **DANGERS POUR** L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles 4 bis, 84

(R-461-3, France)

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Selon la nature du produit et la quantité stockée vérifier l'applicabilité du Code de l'environnement : art. R511-9 - Nomenclature des installations classées.

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15. Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

Selon la nature du produit et la quantité stockée vérifier l'applicabilité du Code de l'environnement : art. R511-9 - Nomenclature des installations classées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

L'inventaire national est fondé sur le numéro CAS 64742-95-6.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé

IECSC : Listé

TSCA : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

TCSI : Listé

AIIC : Listé

NZIoC : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de re-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

cherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'expo-

sition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants

- Activités professionnelles

Faibles rejets dans l'environnement

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants

- Activités professionnelles

forte dégagement dans l'environnement

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les produits agrochimiques

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Fluides fonctionnels Titre

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre Fluides fonctionnels

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre Utilisation dans les produits routiers et les produits de cons-

truction

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre Inervention en laboratoires

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre Produits chimiques de traitement de l'eau

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre Produits chimiques de traitement de l'eau

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations **Utilisations - Consommateur**

Titre

Fluides fonctionnels

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre Utilisation comme combustible

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre Utilisation dans les produits agrochimiques

- consommateur

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

forte dégagement dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

Faibles rejets dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000750	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis:	ation

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

vrac/ovetèmes for	T	
vrac(systèmes fer-		
més)PROC8b	A	(4.5.1
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	ete identifiee.
l'équipementPROC8a	Ctankar la aubatanaa à llintériaur dlun	avatèma a farma é
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	systeme terme.
	ontrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB cor	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilise		0,1
Quantités régionales d'utilisation		2,4E+04
Part du tonnage régional utilisée		1
Tonnage annuel du site (tonnes,	/an):	2,4E+04
Tonnage quotidien maximal du	site (kg/jour):	7,9E+04
Fréquence et durée d'utilisation	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		300
	on influencés par la gestion des risc	lues
Facteur de dilution de l'eau douc	ce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de n		100
	elles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part des rejets dans l'air issus d cation des mesures de gestion d	es procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
	sées issus des procédés (rejet initial	3,0E-04
avant application des mesures d		0,02 0 .
Part des rejets dans le sol issus	des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techni les rejets	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'a	ir et les rejets dans le sol.	
•	vironnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
	stance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récup		
	d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement second		00
mination de (%):	atteindre une efficacité typique d'éli-	90
	avant leur rejet dans le milieu naturel)	15,9
pour atteindre le niveau exigé d'		
•	d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement second		
	isant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues indus		
	ckée ou traitée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,0E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	1,0E+04
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	
élimination	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.	

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travaineur	
3000000753	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2,
	ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d,
	ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
D (1)	
Procédés et activités	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhi-
couverts par le scénario	cule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y
	compris barils et petits paquets) de la substance, y compris
	de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa
	distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3 Expositions générales (sys-Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. tèmes ouverts)PROC4 Méthode d'échantillon-Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. nagePROC3 Activités de laboratoire-Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. PROC15 Transferts de matière en Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. vrac(systèmes fermés)PROC8b

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.	
vrac(systèmes ou-			
verts)PROC8b	Average outre management of different plant	tá idontifián	
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	te identifiee.	
petits conditionne- mentsPROC9			
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	tá identifián	
l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure specifique na e	de identifiée.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé	
Stockage: 11001111002	Stocker la substance à l'interieur d'un	Systeme terme.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB co			
Principalement hydrophobe	•		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilis	ée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisatio		850	
Part du tonnage régional utilisé	,	2,0E-03	
Tonnage annuel du site (tonnes		1,7	
Tonnage quotidien maximal du		85	
Fréquence et durée d'utilisati		1 00	
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		20	
	non influencés par la gestion des risq	_ = ×	
Facteur de dilution de l'eau dou		10	
		100	
	elles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
		1,0E-03	
	cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,0E-05			
avant application des mesures			
	Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-05		
	iques au niveau des procédés (à la sc	ource) pour éviter	
les rejets		1	
	èrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de proc			
ments, les émissions dans l'a	iques sur le site visant à réduire ou li pir et les rejets dans le sol	miter les deverse-	
danger pour l'environnement ca	•		
	estance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récup			
Aucun traitement des eaux usé			
	atteindre une efficacité typique d'éli-	90	
mination de (%):			
	(avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé c			
	En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0		
procéder à un traitement secon		la aita	
	risant à éviter/limiter les rejets depuis	ie site	
Ne pas épandre les boues indu	strielies sur les sois natureis.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,1E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

3000000754	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

	mamorianee state travaux as lassifications armoves
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Procédés par lot à tempéra- tures élevéesL'opération est effectuée à température éle- vée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).Utilise dans des procédés par lots	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

confinésPROC3	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelTransfert / déverse- ment à partir de conteneurs- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne- mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environi	nement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	730
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	730
Tonnage quotidien maximal of	lu site (kg/jour):	7,3E+03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		100
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des ris		ques
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		10
		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
	provenance duprocess (selon le site	1,0E-02
typique-RMM conformément vants):	à la directive européenne sur les sol-	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		2,0E-04
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04		
	nniques au niveau des procédés (à la s	source) pour éviter
les rejets		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,1E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	-

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

30000000755	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,			
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).				
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition				
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.				
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques			
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.			
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.			
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.			

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

ment et autres technolo- gies(systèmes fer- més)L'opération est effec- tuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température am-	
biante).PROC2 Opérations de mélange (systèmes fer- més)Expositions générales	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
(systèmes fermés)PROC3 Formation de film - séchage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
à l'airPROC4 Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.
ManuelPulvérisationPROC7	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matièreE- tablissement non spéciali- séPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastil- lagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2 La substance est une UVCB	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substatice est utile UVCD	politibieve

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Principalement hydrophobe	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	0.4
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,6E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	7,6E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,5E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-04
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	90
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	90
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	77,7 0 le site

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

30000000757	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONE	DITIONS OPERATIONNELLES D'U	ITILISATION ET		
	MESURES DE GESTION DES RISQUES				
Section 2.1	Contr	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit					
Forme physique du produit	Liquid	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.			
Concentration de la Subs-		e une utilisation de la substance/du			
tance dans le Mé-	aller ju	usqu'à 100 % (sauf indication contra	aire).,		
lange/l'Article					
Fréquence et durée d'utilis					
	diennes	jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).					
Autres conditions opératio					
		à une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de		
la température ambiante (sau					
On admet qu'un bon niveau	de base	d'hygiène au travail est mis-en-oeu	ıvre.		
Scénarios contributeurs	Mesu	res de gestion des risques			
Transferts de matière en vrac	cE-	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.		
tablissement non spécialisé-					
PROC8a					
Procédé automatique en sys		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.		
(semi) fermés.Utiliser dans des					
systèmes confinésPROC2					
Procédé automatique en systèmes		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.		
(semi) fermés.Transferts par fûts/					
lotsUtiliser dans des procédé	s par				
lots confinésPROC3					
Application de produits de ne	et-	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

toyage en systèmes fermésP				
Remplissage/préparation de l'équi-		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
pement à partir des fûts ou des				
	conteneurs.PROC8b			
Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Dégraissage de petits objets une station de nettoyagePRC		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Nettoyage avec des laveurs à		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée	
basse-pressionPROC10	-	Addute adite mesure specifique ira ete identifice.		
Nettoyage avec des laveurs à	l	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas		
haute pressionPROC7		moins de de 3 à 5. changements	d'air par heure).	
		Limiter la teneur de la substance	dans le produit à 5%.	
ManuelSurfacesNettoyagePR	OC10	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1		Stocker la substance à l'intérieur	d'un système fermé.	
Section 2.2	Contr	 ôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB				
Principalement hydrophobe	Joinpie	<u>^C</u>		
Facilement biodégradable.				
Quantités utilisées				
*****	انمذم طم	ana la rágion.	0.1	
Part du tonnage européen uti			0,1	
Quantités régionales d'utilisat			320	
Part du tonnage régional utilis		alement:	3,2E-01	
Tonnage annuel du site (tonn		leadine and	100	
Tonnage quotidien maximal d		kg/jour):	5,0E+03	
Fréquence et durée d'utilisation				
Rejet continu.	۸.		20	
Jours d'émission (jours/année			20	
		nfluencés par la gestion des risq		
Facteur de dilution de l'eau de			10	
Facteur de dilution de l'eau de			100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement				
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-				
cation des mesures de gestio			2.05.06	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 3,0E-06				
avant application des mesures de gestion des risques):				
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter				
les rejets	iiiques	au niveau des procedes (a la so	furce) pour eviter	
	iffèrent	selon les sites on se fondera sur		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.				
		sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-	
ments, les émissions dans				
danger pour l'environnement causé par eau douce .				
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des				
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.				
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
Addit tratement des caux deces necessaire.				

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024 Version Date de révision:

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70			
mination de (%):				
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0			
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):				
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0			
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site			
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.				
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.				
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6			
d'épuration des eaux usées publique (%)				
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6			
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station				
d'épuration publique) (%) :				
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,3E+06			
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):				
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03			
(m3/jour):				
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur			
élimination				
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-				
cales et/ou nationales.				
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets			
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-			
Landar of the sandar of the sa	-			

receyclage	CALCITIC CL	vaiorisatiori	ucs	accincts	CII	tonant	compte	ucs	regic

cales et/ou nationales.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION SECTION 3

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

30000000756		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation dans les revêtements- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	•	•		
Forme physique du produit	Liquide, p	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mé-		ne utilisation de la substance/du produit pouvant		
lange/l'Article	aller jusq	u'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilis	ation			
Couvre les expositions quoti spécifié autrement).	diennes jus	qu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition				
		ne température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication				
On admet qu'un bon niveau	de base d'h	nygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Remplissage/préparation de l'équi-		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
pement à partir des fûts ou des con-				
teneurs.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2				
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		
Stockage.PROC1		Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsExtérieur-PROC19		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur-PROC19		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoirePROC15		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Trempage, immersion et coulageExtérieurPROC13		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Trempage, immersion et cou rieurPROC13	lageInté-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11		S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Limiter la teneur de la substance dans le mélange à 50 %. , ou: Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11		Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. , ou: Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Application au rouleau, à la s par écoulementExtérieurPRO		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la s par écoulementIntérieurPRO		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransfe fûts/ lotsEtablissement spéci PROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tionExtérieurPROC5 Transferts de matièreTransfe fûts/ lotsEtablissement non s séPROC8a		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour tionIntérieurPROC5 Préparation de matière pour tion PROC5		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage térieurPROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'ai- rExtérieurPROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applica- tionUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région:		
Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 2,2E+03 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 1,1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 3,0 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu.	La substance est une UVCB complexe	
Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région:	Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région:	Facilement biodégradable.	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 2,2E+03 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 1,1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 3,0 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 365 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 9,8E-01 Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application 1,0E-02 (seulement régional): 1,0E-02 Part de libération dans les sol en provenance d'une large application 1,0E-02 (seulement régional): 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets 1,0E-02 En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements de subtanc		•
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 2,2E+03 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 1,1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 3,0 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 365 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 9,8E-01 Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application 1,0E-02 (seulement régional): 1,0E-02 Part de libération dans les sol en provenance d'une large application 1,0E-02 (seulement régional): 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets 1,0E-02 En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements de subtanc	Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): 1,1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 3,0 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 5,0E-04 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 3,0 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 5,0E-04 Tacteur de dilution de l'eau douce locale: 5,0E-04 Tacteur de dilution de l'eau douce locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de > (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de > (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de > (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de > (%): Traiter les ea		
Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Jours d'émission (jours/année): Facteur et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les ol en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de seaux usées en site. Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nêcessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sus site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées sur site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		1
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 365 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 9,8E-01 Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): 1,0E-02 application: Part de libération dans les olen provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées eaux usées eaux usées encessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de l'environnement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées es après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées après application		1 '
Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les collen provenance d'une large application Fart de libération dans les collen provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à p		
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées près application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%)		365
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		I .
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans les ol en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application: (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Traiter les rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration bes eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		•
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans les sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse- ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- mination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets depuis le 4,7E+03		
(seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		0,02 01
application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		1.0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		,
(seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		urce) pour éviter
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03	les rejets	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 0 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 93,6 des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03	En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 0 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
danger pour l'environnement causé par eau douce . Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 0 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		miter les déverse-
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		1
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
mination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		_
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03	pour atteindre le niveau exige d'elimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03	·	0
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		la aita
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		ie site
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03	La boue doit ette incineree, stockee ou traitee.	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03	Conditions at macuras relativas aux stations d'énuration municipa	loc
d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		33,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		03.6
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		33,0
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
		4 7F+03
		.,. 2.00

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scenario d'exposition - 11a	- Tallioui
30000000758	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2		ONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET S DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle	de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, p	ression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre ur	ne utilisation de la substance/du produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article		u'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	•	
Autres conditions opération		
la température ambiante (sau	ıf indication	e température n'excédant pas 20°C au dessus de contraire). ygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques
Remplissage/préparation de l ment à partir des fûts ou des neurs.Etablissement spécialis PROC8b	'équipe- conte-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l ment à partir des fûts ou des neurs.Etablissement non spé PROC8a	conte-	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Procédé automatique en syst (semi) fermés.Utiliser dans de tèmes confinésPROC2	es sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé automatique en systèmes Aucune autre		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

(semi) fermés.Transferts par fûts/	
lotsUtiliser dans des procédés par lots	
confinésPROC3	
Procédé Semi Automatique (par ex.:	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application semi automatique des pro-	
duits pour les soins et la maintenance	
des sols)PROC4	
ManuelSurfacesNettoyageTrempage,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
immersion et coulagePROC13	
ManuelSurfacesNettoyagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
pressionLaminage, Brossagepas de	
pulvérisationPROC10	
Nettoyage avec des laveurs à haute	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%.
pressionPulvérisationIntérieurPROC11	
Nettoyage avec des laveurs à haute	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%.
pressionPulvérisationExtérieurPROC11	
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Limiter la teneur de la substance dans le produit à
	25%.
Application manuelle ad hoc par pulvé-	Limiter la teneur de la substance dans le produit à
risateurs à gachette, trempé,	25%.
etc.Laminage, BrossagePROC10	
Application de produits de nettoyage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
en systèmes fermésPROC4	
Nettoyage des dispositifs médi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
cauxPROC4	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environt	onnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	2,0
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 2,7E-03		2,7E-03
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 365		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application 2,0E-		2,0E-02
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large		1,0E-06

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

	1
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	T-
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	1
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	<u> </u>
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	7,1
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	alementations lo-
cales et/ou nationales.	giornomanono io
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scenario d'exposition - 11a	
30000000783	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les
	champs de pétrole et de gaz- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
-	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC8a, PROC8b
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités	Méthodes de forage et de production offshore (y compris
couverts par le scénario	boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opéra- tions devibrateur et maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a éte	é présentée pour
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du	produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	nire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
		10°C ou doorus do
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 2	to C au dessus de
	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	vre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été id	dentifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spé- cialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été id	
	Aucune autre mesure spécifique n'a été id	dentifiée
(re-)formulation des boues de foragePROC3	Addute adite mesure specifique na été id	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

solPROC4		
Fonctionnement des équi-		
pements de filtration des		
solides - exposition aux		
vapeursPROC4		
Traitement et élimination des filtrats solidesPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
tèmes fermés)PROC1		
Déversement à partir de		
petits conteneursPROC8a		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
tèmes ouverts)PROC4		
Nettoyage et maintenance	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
de l'équipementPROC8a		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un sys	stème fermé.
Section 2.2	Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expos	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-	
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

faute d'émissions dans l'environnement aquatique aucune approche quantitative de l'évaluation de l'exposition et du risque n'est possible.

Suivre l'approche qualitative pour déduire uneutilisation en sécurité.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Expositions générales (sys-

cEtablissement spécialisé-

Remplissage/préparation de

l'équipement à partir des fûts

neurs. Etablissement non spé-

tèmes ouverts)PROC4

Transferts de matière en vra-

PROC8b

ou des conte-

Scenario d'exposition - 11a	ivanica:
30000000784	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
_	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à	STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du	produit pouvant
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	ire).,
lange/l'Article		•
Fréquence et durée d'utilisa	ition	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sau	f indication contraire).	
On admet qu'un bon niveau o	e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuv	/re.
,		
Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	é identifiée.
tèmes fer-	·	
més)PROC1PROC2PROC3		

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

cialiséPROC8a	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipementPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouvertPROC17PROC18	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et mon- tage de machineEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machineL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). Etablissement spécialiséPROC8b	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Maintenance des petits articlesEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		700
Part du tonnage régional utilisée localement: 0,14		0,14
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		100
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03		5,0E+03
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	20

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03	
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	urce) pour éviter	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	nitar las dávarsa-	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	iliter les deverse-	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	1	
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	10 0110	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	los	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6	
d'épuration des eaux usées publique (%)	33,0	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	93,0	
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,1E+06	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,12+00	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2,00403	
(m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	on vuo de leur	
élimination	en vue de leur	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réc	glementations lo-	
cales et/ou nationales.	,	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.	J. 3 G G. 10 10	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

20000000705	Vallieui
30000000785	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesFaibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 8.6c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liq	uide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	lienn	es jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnell	les affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	ıf ind	on à une température n'excédant pas i ication contraire). se d'hygiène au travail est mis-en-oe	
Scénarios contributeurs	Ме	sures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, l'équivalentPROC20	ou	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a	
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Remplissage/préparation de		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

l'équipement à partir des fûts o	u	
des conteneurs. Etablissement		
spécialiséPROC8b		
Remplissage/préparation de	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	
l'équipement à partir des fûts o	u	
des conteneurs.Etablissement		
non spécialiséPROC8a		
Opération et lubrification d'équ		
pement à haute énergie ouver tIntérieurPROC17PROC18		
Opération et lubrification d'équ	- S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
pement à haute énergie ouver	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	
tExtérieurPROC17		
Maintenance (d'articles de ma	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tériel plus grands) et montage		
de machinePROC8b		
Maintenance (d'articles de ma	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-	
tériel plus grands) et montage	ment.	
de machineL'opération est ef-		
fectuée à température élevée		
20°C au-dessus de la tempéra	•	
ture ambiante).Etablissement		
spécialiséPROC8b		
Maintenance des petits ar-	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une	
ticlesL'opération est effectuée		
température élevée (> 20°C au	-	
dessus de la température am-		
biante).Etablissement non spé		
cialiséPROC8a	Augus a guitra magura an éaitigue na chté identifié a	
Usage de lubrifiant pour moteursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
sagePROC10	· · ·	
PulvérisationPROC11	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée	
	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	
	, ou:	
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre	
	de Type A ou mieux.	
Traitement per trampers of	Auguno autro mocuro anágifique n'o été identifiée	
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
coulagePROC13 Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Glockage. I NOO IF NOO2	Olookoi la substance a finteneur d'un système lenne.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utili	sée dans la région: 0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 12		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Tacteur senvironnementaux non influencés par la gestion des risques Tacteur de dilution de l'eau de mer locale: Tacteur de dilution de l'eau de mer locale: Tacteur de dilution de l'eau de mer locale: Tacteur de dilution sopérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Tart des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Tart des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Tart des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant des rejets des rej		T = 0 = 0.4
Fonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 7-Féquence et durée d'utilisation Rejet continu. 10urs d'émission (jours/année): 7-Facteur de dilution de l'eau douce locale: 7-Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 8-Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 9-Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 9-Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 9-Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100-Facteur de mesures techniques des issue des procédés (rejet initial avant avant application des rejets dans le soi issue des procédés (rejet initial avant avant des rejets dans le sur les rejets dens le sur les rejets de sur locale: 100-Facteur de mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets dens le sur les rejets der de l'elimination de les rejets dens le soi. 100-Facteur de mesures relatives aux des les visant à réduire ou limiter les déverse ments, les rejets dens le sur les rejets depuis le site les rejets dens le site les rejets dens le site les rejets depuis le site les rejets de l'elimination de les exeux usées via une station d'épuration publique les l'epuration des eaux usées	Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Rejet conti		-
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): acteur senvironnementaux non influencés par la gestion des risques acteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement 2art des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appliation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant appliation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le soi issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le soi issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Idanger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimiation de (%): Fraiter les rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées ur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site visand en l'environnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site visand en l'environne en station d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration publique (%) Econditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration publique (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets der des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) Bonditions et mesures relatives au traitement e		1,6E-02
Jours d'émission (jours/année): Cacteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		1
Facteur se environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Fart des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Fart des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Fart des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le sol issus des rejets dans le site (viet rejet dans le nitial avant 1,0E-02 Fart des rejets dans le se rejets dans le site (viet rejet dans le site intitie de 1,0 Fart des rejets dans le se rejets des rej	•	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: acteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Janger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Traiter les rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station 1'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur les ite (MSafe) établi à partir des rejets parès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur silimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant c	Jours d'émission (jours/année):	365
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les es estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées via une station d'épuration publique) (%): Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration publique pagnés un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique pagnés un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique pagnés en vue de leur silimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenan		ues
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 avant application des mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dourr atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dourr atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Fraiter les eaux usées sur site. Fraiter les eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures	Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant applization des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial plant des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial plant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant plant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant plant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant plant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant plant des rejets des rejets des rejets des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Janger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site vie pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des eaux usées mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur silmination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Ianger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de our des eaux usées au naturels es rejets depuis le site des pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. Al pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. Al pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. Al pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application et mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur sur traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur sur la partie des réglementations lo-		rironnement
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) O mination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) O mour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station 1'épuration publique) (%): Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration publique (%) Conditions et mesures relatives aux usées (kg/jour): Capacité de traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique All martier des réglementations lours l'épuration publique (%) Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur elimination		1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Janger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station des mesures de gestion des risques sur site (NSafe) établi à partir des rejets des parcès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives aux usées (kg/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur selimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-02 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Ianger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) ou atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination publique, il est inutile de our rocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site le pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station ga, 6 d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fraitement externe des déchets en vue de leur autrement externe des déchets en vue de leur elimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets In raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Canger pour l'environnement causé par eau douce. Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de lorocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets darèes un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique Aucun traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	avant application des mesures de gestion des risques):	
es rejets In raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Idanger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 Eaprès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 Enditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur elimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique mas/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Doour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique ma/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur elimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	les rejets	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de lorocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Conditions maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets deprès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets deprès un traitement présumée de la station d'épuration publique maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets deprès un traitement présumée de la station d'épuration publique maximal publique maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets deprès un traitement présumée de la station d'épuration publique maximal publique maximal publique maximal des dechets en vue de leur delimination Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination	En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Congarité de traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique Aurès un traitement présumée de la station d'épuration publique Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique Majour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	des estimations issues de procédés conventionnels.	
danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets deprès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		miter les déverse-
Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les rejets depuis le site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les rejets des industriel des eaux usées sur site. Fraiter les rejets depuis le site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les rejets depuis le site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les rejets depuis le site (avant leur sejets depuis le site (avant leur les rejets depuis le site (avant leur leur leur leur leur leur leur leur		1
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets depuis le site après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 En 3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
Inination de (%): Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Fraiter les eaux usées sur site et les rejets depuis le site Fraiter les rejets de site Fraiter les rejets depuis le site Fraiter les rejets de le site Fraiter les rejets depuis les inutile de l'élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		0
cour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		_
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		0
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		le site
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur felimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur felimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	On Promotion of the Control of the C	1
d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	,	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		93.6
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		30,0
Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		41
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Craitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	·	
Élimination Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		en vue de leur
raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	élimination	J 140 40 IOUI
		alementations lo-
	cales et/ou nationales.	J. 5.71011tation 10
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scenario d'exposition - Tra	vailieui	
3000000786		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.	

	l	
SECTION 2		NDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	ME	SURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Co	ntrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liq	uide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Subs-	Co	uvre une utilisation de la substance/du produit pouvant
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic	lienn	es jusqu'à 8 heures (à moins que
spécifié autrement).		
Autres conditions opération		
On part du principe d'une util	isatic	on à une température n'excédant pas 20°C au dessus de
la température ambiante (sau		
On admet qu'un bon niveau o	le ba	se d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Ме	sures de gestion des risques
Expositions générales (sys-		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fer-		
més)PROC1PROC2PROC3		
Opération d'équipements qui		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
contiennent de l'huile moteur, ou		
l'équivalentPROC20		
Expositions générales (sys-		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4		
Transferts de matière en		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vracPROC8b		
Remplissage/préparation de		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

l'équipement à partir des fûts	u	
des conteneurs.Etablissement		
spécialiséPROC8b		
Remplissage/préparation de	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	
l'équipement à partir des fûts	u	
des conteneurs.Etablissement		
non spécialiséPROC8a		
Opération et lubrification d'équ	- Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
pement à haute énergie ouver		
tIntérieurPROC17PROC18		
Opération et lubrification d'équ	- Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
pement à haute énergie ouver		
tExtérieurPROC17		
Maintenance (d'articles de ma	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tériel plus grands) et montage		
de machinePROC8b		
Maintenance (d'articles de ma	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-	
tériel plus grands) et montage	ment.	
de machineL'opération est ef-		
fectuée à température élevée		
20°C au-dessus de la tempéra		
ture ambiante). Etablissement		
spécialiséPROC8b		
Maintenance des petits ar-	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une	
ticlesL'opération est effectuée		
température élevée (> 20°C a	-	
dessus de la température am-		
biante).Etablissement non spé		
cialiséPROC8a	A	
Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
teursPROC9	Account action management of the country of the cou	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
sagePROC10 PulvérisationPROC11	Acquirer un han niveau de ventilation générale ou contrôlée	
FulverisationPROCTT	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	, ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre	
	de Type A ou mieux.	
	do Type A ou filleux.	
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
coulagePROC13	Addand date modaro opcomque ira ete identinee.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
1.00.1.002	2.55.6. la substante à l'interiour à un systeme forme.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB o	•	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen util	ée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 12		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Part du tannaga régional utilisée localement	E 0E 04
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,8E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,6E-02
Fréquence et durée d'utilisation	T
Rejet continu.	205
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,5E-01
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	5,0E-02
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	, ,
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
,	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	40
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	•
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
zamamama or middardo rotatiros a la valoridatión externo dos decine	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur		
3000000787		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide	e, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		usqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles	affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	ıf indicat	une température n'excédant pas 20°C au dessus de ion contraire). d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesur	es de gestion des risques	
Expositions générales (systè fermés)PROC1PROC2PROC		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC8bPROC5PROC9		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Méthode d'échantillonnagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations d'usinage du métal- PROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
ManuelLaminage, Bros- sagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage automatique des métauxUtiliser dans des systèmes confinésL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage semi- automatique des métauxL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tempéra- ture ambiante).PROC17	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	10
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		10
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		500
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		2,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
	-4-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	giernentations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000000788	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8b, ESVOC SpERC 9.6b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.

SECTION 2		PERATIONNELLES D'UTILISATION ET GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'ex	xposition du travailleur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pressio	n de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles affectant	l'exposition
la température ambiante (sau	uf indication contra	pérature n'excédant pas 20°C au dessus de aire). au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de ge	stion des risques
Expositions générales (systèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte-neurs.PROC5PROC8aPROC8bPROC9		Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Méthode d'échantillonnageEtablissement		Aucune autre mesure spécifique n'a été identi-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

spécialiséPROC8b	fiée.
Opérations d'usinage du métalPROC17	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
PulvérisationPROC11	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipement- PROC8aPROC8b	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	5,0
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	2,5E-03
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	6,8E-03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des ris	sques
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'e	nvironnement
Part de libération dans l'air en (seulement régional):	n provenance d'une large application	5,0E-02
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:		2,5E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):		0

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	mitar las dávarsa
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	illiter les deverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	18
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
On ditions of manner relations & landariantian automa des déals	ets
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	Clo

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000790	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.10a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transforta da matiàral Itiliaar	Auguno gutro moguro apócifique pla été identifiée	

Scenarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matièreUtiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou- verts)L'opération est effectuée	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

à température élevée (> 20°C		
au-dessus de la température		
ambiante).Génération d'aéro-		
sols dus à une température de		
traitement élevéePROC6		
PulvérisationMachinePROC7	Réduire l'exposition dans toute la me	
	enfermant partiellement l'opération o	
	équipant les ouvertures d'une ventila	tion à extraction.
PulvérisationManuelPROC7	Assurer un bon niveau de ventilation	
	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois p	
	éviter les activités avec une exposition	on de plus de 4 heures.
		/
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a	ete identifiee.
sagePROC10	A	111 (dentiti)
Trempage, immersion et cou-	Aucune autre mesure spécifique n'a	ete identifiee.
lagePROC13	Ctoolson lo outopoo à llimtériour diu	n avatàma a farma á
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'ur	i systeme terme.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	a mant
	•	ement
La substance est une UVCB o	ompiexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen util		0,1
Quantités régionales d'utilisati		70
Part du tonnage régional utilis		1
Tonnage annuel du site (tonne		70
Tonnage quotidien maximal de		3,5E+03
Fréquence et durée d'utilisa	tion	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année		20
	non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau do		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 1,0		1,0
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-06
avant application des mesures	s de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issu	us des procédés (rejet initial avant	0
	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui di	En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro-		
	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l	•	
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,5E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Section 4.1 - Santé			
effet (DNEL) / la dose	Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des		
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travameur	
3000000791	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
•	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC14
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.

ntrôle de l'exposition du travailleur
uide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
uvre une utilisation de la substance/du produit pouvant r jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cUtiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PROC	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou-	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

verts)L'opération est effectuée	T	
à température élevée (> 20°C		
au-dessus de la température		
ambiante).PROC6		
PulvérisationMachinePROC11	Réduire l'exposition dans toute la me	scura du noccibla an
l diversationiviaciline (COT)	enfermant partiellement l'opération o	
	équipant les ouvertures d'une ventila	
	, ou:	don a extraction.
	Porter un appareil respiratoire confor	me à FN140 avec filtre
	de Type A ou mieux.	
PulvérisationManuelPROC11	Assurer un bon niveau de ventilation	générale ou contrôlée
	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois p	
	èviter les activités avec une exposition	
	·	·
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
sagePROC10		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'ur	n système fermé.
	ontrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB con	nplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation	(tonnes/année):	30
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,5E-02
		4,1E-02
Fréquence et durée d'utilisation	n	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux no	on influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douc		10
Facteur de dilution de l'eau de m	er locale:	100
Autres conditions opérationne	lles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application 9,5E-01		9,5E-01
(seulement régional):		
	usées en provenance d'une large	2,5E-02
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application 2,5E-02		2,5E-02
(seulement régional):		
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-		
ments, les émissions dans l'ai		
danger pour l'environnement cau	•	
Aucun traitement des eaux usée	s necessaire.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

0	
0	
0	
le site	
les	
93,6	
93,6	
82	
2,0E+03	
(m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	
élimination	
glementations lo-	
ets	
glementations lo-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000792	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les produits agrochimiques- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage ; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		

la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transfert / déversement à partir de conteneurs-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Mélange dans des conte- neurs.PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation/production manuelle de brouillard- PROC11	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Pulvérisation/production de brouillard par ma- chinePROC11	Appliquer à l'intérieur d'une cabine ventilée équipée d'un filtre à air à pression positive et avec un facteur de protection >20. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Application manuelle ad	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
hoc par pulvérisateurs à		
gachette, trempé,		
etc.PROC13	Accourage active recourse and aiting a play the	i al a matifi á a
Nettoyage et maintenance	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiee.
de l'équipementPROC8a	Ota alica da acida da a a a à llimbé di acida di una alica a a	-t\
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un sy	steme terme.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		I.
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat		610
Part du tonnage régional utilis		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonn		1,2
Tonnage quotidien maximal of		3,4
Fréquence et durée d'utilisa		0, 1
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	2).	365
	x non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau de		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application 9,0E-01		
(seulement régional):	r provenance d'une large application	9,0E-01
	ux usées en provenance d'une large	1,0E-02
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 9,0E-02		
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
les rejets		, ,
En raisons de pratiques qui d	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
danger pour l'environnement		
Aucun traitement des eaux us		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	a. a	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé		
	on d'épuration publique, il est inutile de	0
	ondaire des eaux usées sur site.	
•	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,7E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Senté	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025 2.0

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000793		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées		•	
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisa		15	
Part du tonnage régional utili		1	
Tonnage annuel du site (tonn		15	
Tonnage quotidien maximal	,	750	
Fréquence et durée d'utilis		1	
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/anné	b).	20	
	x non influencés par la gestion des risc		
Facteur de dilution de l'eau d		10	
Facteur de dilution de l'eau d		100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'en		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03	
cation des mesures de gestion		J,0L-03	
	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05	
avant application des mesure		1,02-03	
	sus des procédés (rejet initial avant	0	
	nniques au niveau des procédés (à la se	_	
les rejets	iniques au inveau des procedes (a la si	ource, pour eviter	
•	diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro			
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.		
danger pour l'environnement			
Aucun traitement des eaux u			
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	95	
mination de (%):	31 1		
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exige			
	ion d'épuration publique, il est inutile de	0	
	ondaire des eaux usées sur site.		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site	
	dustrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, s			
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	ales	
	ostance des eaux usées via une station	93,6	
d'épuration des eaux usées p		,	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application		93,6	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		,	
d'épuration publique) (%):			
	ur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,5E+06	
Torriage maxima autorise st			
après un traitement complet	des eaux usées (kg/jour):		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

(m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Occidence a exposition in a	vanica
30000000794	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
-	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC8a, PROC8b, PROC16
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,
	ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant
couverts par le scénario	additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation,
•	à la maintenance et au traitement des déchets.

CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Contrôle de l'exposition du travailleur	
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
ation	
diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Approvisionnement en carburantEtablissement spécialisé-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a é	eté identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	 contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB con		
Principalement hydrophobe	прієхе	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
<u> </u>	án dana la rágion.	104
Part du tonnage européen utilise Quantités régionales d'utilisation		0,1
Part du tonnage régional utilisée		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes		7,5E-03
Tonnage quotidien maximal du		2,1E-02
Fréquence et durée d'utilisation	on	1
Rejet continu.		005
Jours d'émission (jours/année):		365
	on influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douc		10
Facteur de dilution de l'eau de n		100
	elles influant sur l'exposition de l'env	
(seulement régional):	rovenance d'une large application	1,0E-04
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:		1,0E-05
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application		1,0E-05
(seulement régional):		
les rejets	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffé	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
Conditions et mesures techni	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'a	ir et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement ca	usé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usée	es nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour mination de (%):	atteindre une efficacité typique d'éli-	0
Traiter les eaux usées sur site (a	avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d' En cas de reiet vers une station	d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement second	•	
	isant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues indus		
La boue doit être incinérée, stoc		
Conditions et mesures relativ	es aux stations d'épuration municipa	iles
	ance des eaux usées via une station	93,6
	dans les eaux usées après application ques sur site et hors site (station	93,6

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	53
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu 4.4 Contá	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025 2.0

Scénario d'exposition - Travailleur

20000000000000	
30000000796	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
·	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC8a, PROC9, PROC20
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,
	ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à S	TP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement non spéciali- séPROC8a	Utiliser des pompes pour le fût.
Transfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentPROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur,	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
ou l'équivalentL'opération est		
effectuée à température éle-		
vée (> 20°C au-dessus de la		
température am-		
biante).PROC20		
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
deuxième choixPROC9		
Maintenance de l'équipement-	Vidanger le système avant d'ouvrir ou	d'opérer sur l'équipe-
PROC8a	ment.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
•	ontrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB cor	nplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilise	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation	(tonnes/année):	15
Part du tonnage régional utilisée	e localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes	/an):	7,5E-03
Tonnage quotidien maximal du	site (kg/jour):	2,1E-02
Fréquence et durée d'utilisation	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux n	on influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douc	ce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	elles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en p	rovenance d'une large application	5,0E-02
(seulement régional):		
	usées en provenance d'une large	2,5E-02
application:		
	provenance d'une large application	2,5E-02
(seulement régional):		
	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'a	•	1
danger pour l'environnement ca		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		
mination de (%):	and language to a Process A	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		
pour atteindre le niveau exigé d'		
En cas de rejet vers une station	d'épuration publique, il est inutile de	0

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	52
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025 2.0

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000795		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs N	lesures de gestion des risques	
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts par fûts/ lotsEtablis- sement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Garnissage d'ar- ticles/d'équipement(systèmes fermés)PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spécialisé PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (système	s Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

fermés)PROC2			
Expositions générales (systèmes		Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée
ouverts)PROC4		/ radana dana masara apasingas m	a oto idontinoo.
Remanufacture des articles	de	Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée.
deuxième choixPROC9			
Maintenance de l'équipeme	nt-	Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée.
PROC8a			
Stockage.PROC1PROC2		Stocker la substance à l'intérieur d'	un système fermé.
Section 2.2	Cor	ntrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCE	3 comp	lexe	
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen u	ıtilisée	dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilis	ation (t	tonnes/année):	15
Part du tonnage régional ut		,	0,67
Tonnage annuel du site (tor			10
Tonnage quotidien maxima			500
Fréquence et durée d'utili			•
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/ann	ée):		20
		n influencés par la gestion des risc	lues
Facteur de dilution de l'eau			10
Facteur de dilution de l'eau	de me	r locale:	100
Autres conditions opérati	onnell	es influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part des rejets dans l'air iss	us des	procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gest	ion des	s risques):	
Part des rejets dans les eau	ıx usée	es issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesu	res de	gestion des risques):	
		es procédés (rejet initial avant	1,0E-03
Conditions et mesures tec les rejets	chniqu	es au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
	diffère	nt selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de p			
		les sur le site visant à réduire ou li	⊥ miter les déverse-
ments, les émissions dan			
danger pour l'environnemer			
		ance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les ré	écupére	er à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux	usées	nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air p	our att	eindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):		,	
	ite (ava	ant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exig			
		épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement se			
		ant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues i			
La boue doit être incinérée,	stocké	e ou traitée	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	8,3E+05	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITE AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

logies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000802	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les produits routiers et les produits de construction- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d, ERC8f, ESVOC SpERC 8.15.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	application de revêtements et d'agglomérants de surface dans le bâtiment et les travaux publics y compris l'utilisation de pavés, de mastic manuel et dans la pose de toitures et de membranes d'étanchéification

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fráguanca et durás d'utilisation	

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement non spécia-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
liséPROC8a	
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tempéra- ture ambiante).PROC8b	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
ManuelLaminage, Bros-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

sagePROC10	Olana man avva llandos (tara estretta et e	United the con-
Pulvérisation/production de brouillard par machi- neL'opération est effectuée	S'assurer que l'opération est effectuée à Porter un appareil respiratoire conforme de Type A ou mieux.	à EN140 avec filtre
à température élevée (> 20°C au-dessus de la tem- pérature am-	Limiter la teneur de la substance dans le	e mélange à 50 %.
biante).PROC11		
Pulvérisation/production de	S'assurer que l'opération est effectuée à	l'extérieur.
brouillard par ma- chinePROC11	Porter un appareil respiratoire conforme de Type A ou mieux.	
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d' ment.	opérer sur l'équipe-
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		22
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,1E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		3,0E-02
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année		365
	x non influencés par la gestion des risc	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	_
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application 9,5E-01		
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large 1,0E-02		1,0E-02
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application 4,0E-02		4,0E-02
(seulement régional):		
les rejets	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement		
	•	•

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	77
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	•
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets

Conditions et mesures relatives à la	valorisation externe	des déchets
--------------------------------------	----------------------	-------------

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	-----------------------------------

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000806	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
Continuo 0 4	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kl	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		•
		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,5
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,8
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,0
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 100		
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 20		20

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 30.04.2025 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

2.0 23.04.2025 800010059269

Fostouro environnementouy non influencia nor la gostion des rica	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	10 0.10
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
La bodo dolt otto momoroo, otookoo od trakoo.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	00,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	00,0
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,1E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,12+03
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
	2,00+03
(m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	on vivo do lovir
élimination	en vue de leur
	rlamantationa la
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	giernentations io-
cales et/ou nationales.	
Conditions at maguros relativos à la valeriaction externa des déab	nto.
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000810	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'I MESURES DE GESTION DES RISQUE	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kl	Pa à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contr	aire).,
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa		
	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
	nnelles affectant l'exposition	
	isation à une température n'excédant pas	20°C au dessus de
la température ambiante (sau		
On admet qu'un bon niveau o	le base d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
PROC15		
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,0
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,7E-03
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	5,0E-01
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	93,6
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,8
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	0.05.00
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réç cales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	~

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000815	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC3, ERC4, ESVOC SpERC 3.22a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en secteur industriel en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
	nnelles affectant l'exposition
On part du principe d'une util	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un sy	/stème fermé.
Section 2.2		
	Contrôle de l'exposition de l'environn	lement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		T
Part du tonnage européen ut		0,1
Quantités régionales d'utilisa		55
Part du tonnage régional utili		0,54
Tonnage annuel du site (tonn		30
Tonnage quotidien maximal		100
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné		300
	x non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d	le mer locale:	100
Autres conditions opératio	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air issu cation des mesures de gestion	s des procédés (rejet initial avant appli- on des risques):	5,0E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		9,5E-01
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0		
	hniques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
les rejets		, .
En raisons de pratiques qui d	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
	hniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	imiter les déverse-
	l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	Territoria da lavere des cear	
Traitement des eaux usées in	n situ obligatoire.	
	our atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	an alternate and embasite typique a en	
	te (avant leur rejet dans le milieu naturel)	95,8
pour atteindre le niveau exige	•	00,0
	ion d'épuration publique, il est inutile de	34,9
	ondaire des eaux usées sur site.	
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s		
	tives aux stations d'épuration municipa	
d'épuration des eaux usées p		93,6
des mesures de gestion des	on dans les eaux usées après application risques sur site et hors site (station	95,8
d'épuration publique) (%):		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025 2.0

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	100
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000820		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités profes- sionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f, ESVOC SpERC 8.22b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans les installations industrielles, dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions accidentelles pendant les transferts de matières et le nettoyage des équipements.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fráguence et duráe d'utilisation		

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement
La substance est une	UVCB complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégrada	able.	
Quantités utilisées		-
Part du tonnage europ	0,1	
	l'utilisation (tonnes/année):	25
•	nal utilisée localement:	6,0E-02
Tonnage annuel du sit		1,5
	ximal du site (kg/jour):	4,0
Fréquence et durée o		,
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours	s/année):	365
	nentaux non influencés par la gestion des ris	ı
Facteur de dilution de		10
Facteur de dilution de		100
	pérationnelles influant sur l'exposition de l'er	
	l'air en provenance d'une large application	1,0E-02
(seulement régional):		1,000
	les eaux usées en provenance d'une large	9,9E-01
application:	γ σ μ μ	7,0 = 0.
	le sol en provenance d'une large application	0
(seulement régional):	3.41	
	es techniques au niveau des procédés (à la	source) pour éviter
les rejets		, ,
En raisons de pratique	es qui diffèrent selon les sites, on se fondera su	r
des estimations issues		
Conditions et mesure	es techniques sur le site visant à réduire ou	limiter les déverse-
	s dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environn	ement causé par les sols.	
En cas de rejet vers ur	ne station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traiteme	ent secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans	l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):		
	sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0,7
pour atteindre le nivea	u exigé d'élimination de >= (%):	
	ne station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
	nnelles visant à éviter/limiter les rejets depu	is le site
	pues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incin	érée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesure	es relatives aux stations d'énuration municir	nales
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station 93,6		
d'épuration des eaux usées publique (%)		
		1 93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 48		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2,0E+03 (m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001122		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC16, PC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonctionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigérants.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvr	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	2.200
couvre la zone de contact ave		468
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		4
couvre d'utilisations allant jus	qu'à (fois/jour d'utilisation) :	1
Exposition (nombre d'heures/	/évenement):	0,17
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une p	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des d	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Fluides de transfert de cha- leur Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jus	
	couvre une surface de contact cutanée (cm2): 468,00 cm2	pouvant aller jusqu'à
	A chaque utilisation, couvre une quanti	té pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	qu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Fluides hydrauliques Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	tilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	ation (tonnes/année):	15
Part du tonnage régional util	isée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (ton	nes/an):	7,5E-03
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	2,1E-02
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	ee):	365
Facteurs environnementau	ix non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):		5,0E-02
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large		2,5E-02
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application		2,5E-02
(seulement régional):		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)		93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		52
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique		2,0E+03

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

(m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001121		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g):	37.500
couvre la zone de contact av		420
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures,		2
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Carburants Liquide: Ravitaillement de véhicules	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jus	squ'à 52 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jus	squ'à 1 fois/jour d'utili-

(cm2): 210,00 cm2

couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-

sation

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	gu!à 27 500 g
	qu'à 37.500 g Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,05 heures/événement
Carburants Liquide, ravitail- lement de scooters	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Carburants Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
<u>,,</u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 420,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Com-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
Carbaranto Elquido. Com	200110 doo oonoonii aliono poavanii alion jaoqu a 100 70

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

bustible pour appareil de	
chauffage	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.000 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Huile à lampe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,01 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environt	onnement	
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe	Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	210	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		0,11	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 0,29		0,29	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année): 365		L	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part de libération dans l'air er	n provenance d'une large application	1,0E-04	
(seulement régional):			
	ux usées en provenance d'une large	1,0E-05	
application:			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-05
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	750
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

	SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
	Section 3.1 - Santé	
Ī	pour calculer les expositions	du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilise l'outil ECETOCTRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

SECTION 4

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU

Les expositions predites ne sont pas prevues exceder les valeurs de la dose derivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Oction of exposition - Travanicus	
30000001120	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les produits agrochimiques - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21
	Catégories de produits: PC27
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,
	ERC8d, ESVOC SpERC 8.11b.v1
Procédés et activités	Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques
couverts par le scénario	agricoles sous forme liquide ou solide.
par le containe	39.100.00 0000 100 11400 00 0011401

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELL MESURES DE GESTION DES RI	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du cons	sommateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 l Normales de Température et de P	,
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant ju	ısqu'à (en %) : 50 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilisation		
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement): 4		4
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
Sauf indication contraire:		

Sauf indication contraire:

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3

Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Engrais Préparations pour espaces verts et jardins	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

cales et/ou nationales.

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

	α
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Produits phytopharmaceutiques	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3 g

1 9		
Section 2.2 Con	trôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB compl	exe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée of	dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (to	onnes/année):	20
Part du tonnage régional utilisée lo	calement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	4,0E-02
Tonnage quotidien maximal du site	(kg/jour):	0,11
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
	influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	s influant sur l'exposition de l'en	
Part de libération dans l'air en prove	enance d'une large application	9,0E-01
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux use application:	ées en provenance d'une large	1,0E-02
Part de libération dans le sol en pro (seulement régional):	venance d'une large application	9,0E-02
Conditions et mesures relatives	aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la substance d'épuration des eaux usées publique		93,6
Tonnage maximal autorisé sur le si après un traitement complet des ea	te (MSafe) établi à partir des rejets	227
Capacité de traitement présumée d (m3/jour):		2,0E+03
	au traitement externe des déchets	s en vue de leur
*************	es déchets en tenant compte des ré	glementations lo-

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000001119	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur forte dégagement dans l'envi- ronnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D' MESURES DE GESTION DES RISQUE	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa au Normales de Température et de Pressio	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à	(en %): 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 6.390		6.390
couvre la zone de contact ave	. , ,	468
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus		1
Exposition (nombre d'heures/évenement): 6		6
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D' MESURES DE GESTION DES RISQUE	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisation comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant alle	r jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusc	qu'à 365 jours/an
·	·	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
pour parquet en bois)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 30.04.2025 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

2.0 23.04.2025 800010059269

	<u></u>
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
. ,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	l'environnement
La substance est une UVC	B complexe	
Principalement hydrophobe	9	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		12
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 5,8E-0		5,8E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,6E-02		1,6E-02
Fréquence et durée d'util	isation	
Rejet continu.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,5E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	5,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	40
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu A.A. Conté	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001118	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur Faibles rejets dans l'environne- ment
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6d.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

OFOTION A	OCHRITIONS ORERATIONISTS : 50.5	NUITU IOATION ET
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa a Normales de Température et de Press	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 6.390		6.390
couvre la zone de contact av	vre la zone de contact avec la peau (cm2) : 468	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus		1
Exposition (nombre d'heures		6
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra	ture ambiante.	
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisation comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jus	squ'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
pour parquet en bois)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 30.04.2025 Version Date de révision:

2.0 23.04.2025 800010059269

	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Produits lustrant et mé-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
langes de cires Vernis cire	
(sol, meuble, chaussure)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33
	heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	l'environnement
La substance est une UVO	La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophob	e	
Facilement biodégradable	•	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 12		12
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 5,8E-03		5,8E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,6E-02		1,6E-02
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-02
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	41
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001117	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

	I.	
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES MESURES DE GESTION DES RISQU	JES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa : Normales de Température et de Press	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %		'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
	re les quantités allant jusqu'à (en g):	13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) : 857,50		857,50
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		4
Exposition (nombre d'heures/évenement):		8
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3 Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol)	Couvre des concentrations pouvant all	ler jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utili-
	sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila- tion.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila- tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 30.04.2025 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

2.0 23.04.2025 800010059269

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 4 g Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
-	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 24 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
9.55	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
οριαγό	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Commo III dilication de manus compans de allum columns de 00
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) sprays de nettoyage (net- toyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3 Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
771	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3 Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00
	heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,1
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,6E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 7,0E-03		7,0E-03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 365		365

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	9,5E-01
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	2,5E-02
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	2,5E-02
(seulement régional):	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	18
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001109	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8b, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,50
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		6
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra	ature ambiante.	
	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant all	ler jusqu'à 30 %

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Date de dernière parution: 28.03.2024 Date d'impression 30.04.2025 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

2.0 23.04.2025 800010059269

	couvre des utilisations pouvent aller juegulà. 1 fais/iour d'utili
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00
	heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	A chague utilization comme use graphité nouvent eller ins
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50
	heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	course des utilisations nouvent aller inequib 120 jours/on
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	1110
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations nouvent aller inequ'à 1 fais/jour d'utili
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	La residencia de la compansión de la compa
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
tie i die d'inodelei	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,25 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
ad latex	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	A decree (Perference of the Perference of the Pe
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20
	heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23
	heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4
	heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
Suies)	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environt	onnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		270
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		0,13
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 0,37		0,37
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	365
Facteurs environnementaux	x non influencés par la gestion des	risques
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		100
	nnelles influant sur l'exposition de l	'environnement
Part de libération dans l'air er (seulement régional):	n provenance d'une large application	9,85E-01

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-02
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	5,0E-03
(seulement régional):	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	840
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITE AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 23.04.2025 800010059269 Date d'impression 30.04.2025

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).